ÉTIENNE PONCHER ÉVÊQUE DE PARIS, ARCHEVÊQUE DE SENS

(1446-1525)

PAR
MONIQUE GARAND-ZOBEL

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

LA FAMILLE D'ÉTIENNE PONCHER.

Étienne Poncher est né à Tours en 1446 ou au début de 1447. Il appartenait à la bonne bourgeoisie. Son arrière-grand-père, le premier membre connu de la famille, était garde de la monnaie de Tours en 1422. L'une de ses grand'tantes, qui épousa le maître des comptes de Jean Le Picart, fut la grand'mère de Guillaume Budé. Son père, Martin Poncher, fit une carrière honorable dans l'administration des finances royales et fut échevin de sa ville natale. Marié avec Catherine Belin, issue elle aussi de la bourgeoisie tourangelle, Martin faisait, sous l'étiquette de « marchand », de la banque. Il laissa en mourant en 1488 une fortune confortable, mais une succession embrouillée, car la Chambre des Comptes lui réclamait plus de 7.816 livres sur ses dernières redditions de comptes.

Étienne était l'aîné de la famille. Parmi ses cinq frères et sœurs, deux ont laissé un nom dans l'histoire : Jean et Louis. Jean épousa Perrine Briçonnet, nièce de Jacques de Beaune-Semblançay et cousine du cardinal Guillaume Briçonnet : ce fut l'origine de sa fortune. Après avoir été argentier du roi, il devint trésorier des guerres et fut élu maire de Tours. Son fils aîné, Jean, suivit le destin brillant et la fin malheureuse de Semblançay : d'abord trésorier des guerres, puis général des finances de Languedoc, il fut englobé dans le procès des financiers, accusé de malversations et pendu le 24 septembre 1535.

Louis commença sa carrière comme commis à l'extraordinaire des

guerres. Devenu trésorier de France, il avait épousé la sœur du trésorier Pierre Legendre; il mena une vie paisible jusqu'à sa mort en 1523. Son fils François entra dans l'Église; il prit en 1519 la succession de son oncle Étienne comme évêque de Paris. Après la mort de celui-ci, il disputa au chancelier Antoine Duprat l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Vaincu, accusé de simonie et de complot pour prolonger la captivité de François I^{er} en Espagne, il mourut au château de Vincennes au début de septembre 1532 pendant que le Grand Conseil instruisait son procès.

PREMIÈRE PARTIE LE JURISTE ET L'HOMME D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

ÉTIENNE PONCHER AU PARLEMENT DE PARIS.

Les débuts d'Étienne Poncher sont mal connus. Il était licencié en lois et en décret, mais nous ne savons pas où il fit ses études : sans doute à l'Université d'Orléans. Il fut élu conseiller clerc au Parlement de Paris le 14 novembre 1485. Il n'assista jamais régulièrement aux séances de la Cour, mais s'occupa comme ses collègues de suivre des enquêtes et des procès. Dès 1487, il fut chargé, avec trois autres magistrats, de rencontrer au Pont de Beauvoisin des experts savoyards, afin d'examiner en commun les droits du roi de France et du duc de Savoie à la suzeraineté du marquisat de Saluces. Cette première mission lui valut la confiance du roi, qui appuya en 1493 sa candidature à l'office de président aux enquêtes laissé vacant par Robert Briçonnet, archevêque de Reims.

Entre 1496 et 1498, il fit partie de la commission désignée par Charles VIII pour contrôler la rédaction des coutumes. Cette commission ne fit guère de travail effectif; les ordonnances de Lyon et de Moulins qui l'avaient instituée donnaient un pouvoir trop grand à la magistrature, provoquant des conflits avec les juridictions locales. Louis XII la supprima dès son avènement. Étienne Poncher démissionna de ses offices au Parlement en 1503, lorsqu'il devint évêque de Paris. Il conserva toute sa vie le soutien fidèle de ses anciens collègues.

CHAPITRE II

LE CONSEILLER DES ROIS.

Règne de Louis XII. — Peu après l'avènement de Louis XII, Étienne Poncher entra au Conseil du Roi. Il semble que Georges d'Amboise, le conseiller favori du roi, ne fut pas étranger à cette promotion. Étienne Poncher participa à l'élaboration des ordonnances de mars 1499 sur le commerce, la justice et la police du royaume. Son activité s'exerça surtout en politique étrangère, mais il ne se désintéressa pas des affaires intérieures. En 1506, il soutint l'action des États-Généraux de Tours contre le projet de mariage entre Claude de France, fille aînée de Louis XII, et le petit-fils de l'empereur ; il soussigna le contrat de mariage de la princesse avec l'héritier du trône, François de Valois-Angoulême, le 22 mai 1506. Dès cette époque, il faisait partie du Conseil restreint, qui assistait et suppléait le cardinal d'Amboise dans la direction des affaires.

Lorsque Georges d'Amboise mourut en 1510, le Conseil restreint, où se trouvaient, avec Étienne Poncher, le sire du Bouchage, le bailli d'Amiens et le trésorier Robertet, assura sa succession. Deux ans plus tard, le chancelier Jean de Gannay mourut à son tour, et Louis XII confia à Étienne Poncher la garde des sceaux. Il exerça cette charge avec modération et diplomatie; c'est à ce titre qu'il eut à arbitrer, en juillet et août 1512, le conflit surgi entre le roi et les souverains de Navarre à propos de l'hommage de la vicomté de Béarn. Étienne Poncher avait acquis alors un grand crédit sur l'esprit de Louis XII. Il l'aida à surmonter sa douleur lorsque le roi devint veuf d'Anne de Bretagne, et lui conseilla le remariage avec la sœur de Henry VIII. Tous les espoirs lui semblaient alors permis : le roi soutenait vivement sa candidature à l'archevêché de Narbonne. Mais la disparition de Louis XII, le 1er janvier 1515, donna un coup d'arrêt brutal à son ascension politique.

Règne de François Ier. — Dès le début de son règne, Étienne Poncher fut relégué au second plan. Les sceaux lui furent retirés pour être donnés à Antoine Duprat, nommé chancelier. François Ier laissa conférer l'archevêché de Narbonne au cardinal Jules de Médicis, le cousin du pape Léon X. Cependant, le prélat ne disparut pas entièrement de la scène politique. Durant les absences du roi, il fit partie du Conseil de Régence qui assistait la reine mère. François Ier doubla sa pension, portée de 2.000 à 4.000 livres. Il demeurait chancelier de l'ordre de Saint-Michel, mais la fin de sa vie fut attristée par l'ouverture du procès de Semblançay, dans lequel il fut témoin à décharge.

DEUXIÈME PARTIE L'AGENT DIPLOMATIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE REPRÉSENTANT DE LOUIS XII.

Les débuts à Milan. — Lorsque Louis XII se transporta en Milanais en

juillet 1502, Étienne Poncher l'accompagnait avec le titre d'orateur royal. Au cours de ce voyage, il fut nommé chancelier de Milan. Il demeura deux ans en Lombardie, veillant à entretenir de bonnes relations avec les Vénitiens et les différents États italiens. Au printemps de 1504, la situation s'étant éclaircie en Italie, Poncher confia l'administration du Milanais à un vice-chancelier, Geoffroy Carles, président du Sénat. Il revint à la Cour de France.

Les négociations avec l'Empereur jusqu'en 1510. — La première mission diplomatique importante d'Étienne Poncher eut lieu en juillet 1505. Il accompagna le comte de Nevers à Bruxelles, pour adresser des remontrances à l'archiduc Philippe le Beau. Cette ambassade eut un plein succès. Étienne Poncher demeura chargé par la suite des relations avec les Pays-Bas. En 1508, un projet de ligue fut élaboré, qui réunirait la France, l'empereur, le roi d'Espagne et le pape contre les Vénitiens. Étienne Poncher avait commencé par désapprouver cette idée, mais, impuissant à l'empêcher de se réaliser, il accepta de la servir. Il joua un rôle actif dans les conférences de Cambrai et présida la cérémonie de signature du traité le 10 décembre 1508. Il fut chargé ensuite d'aller, avec le comte de Carpi, recevoir la ratification de l'empereur. Les deux mêmes plénipotentiaires reçurent mission, en avril 1509, de payer à Maximilien l'investiture du Milanais, avec des fonds récoltés en Lombardie; mais le début des hostilités avec Venise et l'attitude équivoque de l'empereur changèrent les dispositions de Louis XII, et leur voyage s'arrêta en Italie.

Rapports de la France avec Jules II. — En 1510, le pape Jules II provoqua la rupture de la Ligue de Cambrai et manifesta ouvertement son hostilité contre la France. Louis XII essaya de s'entendre avec lui sur un compromis. Il envoya de nouveau Étienne Poncher en Italie; le prélat rencontra, en mars 1511, à Mantoue, l'évêque de Gurck Mathieu Lang, représentant de l'empereur, et l'évêque de Catane envoyé par le roi d'Espagne. Ils préparèrent en commun les négociations avec le pape. Ces pourparlers échouèrent par suite de la mauvaise volonté de Jules II, qui voulait bien recevoir Étienne Poncher à titre privé, mais pas comme représentant officiel du roi de France. Dès le printemps 1511, les troupes françaises envahirent la Romagne, et, le 16 mai, fut promulgué à Milan l'acte de convocation du concile de Pise, dirigé contre le pape. Étienne Poncher prit part à la préparation du concile, mais ne le suivit pas jusqu'au bout. A la fin de 1511, il démissionna de ses charges en Milanais et revint définitivement en France.

La fin du règne de Louis XII. — Pendant les deux dernières années du règne, l'activité diplomatique d'Étienne Poncher fut faible. Il suivit de France l'élaboration et la signature du traité de Londres d'août 1514 avec Henry VIII, et présida les cérémonies qui accompagnèrent l'arrivée en

France de Marie d'Angleterre. Ce fut lui qui dirigea la délégation envoyée par Louis XII à Abbeville au-devant de sa fiancée.

CHAPITRE II

L'AMBASSADEUR DE FRANÇOIS Ier.

Relations de la France avec l'Autriche (1515-1520). — Devenu roi d'Espagne après la mort de Ferdinand d'Aragon, l'archiduc Charles d'Autriche entama des négociations avec François I^{e7}. Étienne Poncher assista le grand maître Arthur de Boisy dans les conférences qui se déroulèrent à Noyon du 8 au 13 mai 1516, puis du 1^{e7} au 13 août de la même année. Après des discussions difficiles, un traité d'alliance fut signé, contenant la promesse d'un mariage entre la fille aînée de François I^{e7}, Louise, et le nouveau roi d'Espagne; la princesse apportait en dot les droits que prétendait avoir son père sur le royaume de Naples.

Au début de 1517, Étienne Poncher fut envoyé aux Pays-Bas pour recevoir la ratification de l'empereur et du roi d'Espagne. Il devait préparer une entrevue entre les trois souverains, mais les Autrichiens se dérobèrent : la rencontre fut remplacée par une conférence entre des plénipotentiaires français et autrichiens, qui eut lieu à Cambrai en mars 1517. On tenta d'y reconstituer la Ligue contre les Vénitiens, tentative qui demeura finalement lettre morte. Tout n'était pas réglé entre François Ier et Charles d'Espagne. En particulier, ce dernier tenait la Navarre, que Ferdinand d'Aragon avait enlevée à ses souverains légitimes, les d'Albret. Le roi de France soutenait les d'Albret. Pour résoudre cette question, le grand maître de Boisy et Étienne Poncher rencontrèrent à nouveau les plénipotentiaires espagnols à Montpellier le 1er mai 1519. Les deux points de vue se heurtèrent de façon irréductible; et la mort du grand maître, le 10 mai, consacra l'échec de la conférence.

Relations franco-anglaises (1515-1520). — La mort de Louis XII laissait plusieurs questions pendantes entre la France et l'Angleterre : le règlement du douaire de Marie d'Angleterre et le sort du Tournaisis dont les Anglais s'étaient emparés en 1513. Dès 1515, Étienne Poncher s'occupa de faciliter le retour de la veuve de Louis XII dans son pays. En septembre 1517, il partit avec le sire de la Guiche pour Londres y négocier le rachat du Tournaisis. Les prétentions anglaises découragèrent les envoyés français, qui revinrent en France sans avoir rien conclu. Néanmoins, les pourparlers continuèrent sous la forme d'un échange de vues privé entre Étienne Poncher et le ministre de Henry VIII, Thomas Wolsey, cardinal d'York. Les deux prélats élaborèrent un projet de mariage entre le Dauphin, qui venait de naître, et la fille de Henry VIII, Marie Tudor.

Une mission d'information confiée à Nicolas de Neuville, sire de Villeroy, ayant rapporté des possibilités d'entente, François Ier envoya en

août 1518 une ambassade solennelle à Londres ; l'amiral de France Guillaume de Bonnivet et Étienne Poncher la dirigeaient. Le prélat partit en avant pour achever de mettre au point les accords définitifs. Au milieu de fêtes et de cérémonies d'un faste extraordinaire, quatre traités furent signés à Londres les 3 et 4 octobre : une alliance était conclue entre la France et l'Angleterre (l'empereur et le roi d'Espagne y participaient à titre de principaux contractants); Marie Tudor épouserait le Dauphin lorsque celui-ci atteindrait sa septième année ; le roi de France s'engageait à payer 600.000 couronnes pour le rachat de Tournai; enfin, une entrevue était prévue entre les deux rois eux-mêmes et devait avoir lieu à Sandynfeld le 31 juillet suivant. De plus, le douaire de Marie d'Angleterre était fixé à 323,000 couronnes, et le cardinal d'York recevait la promesse d'une pension en échange de l'évêché de Tournai, dont il était titulaire. En décembre 1518, une ambassade anglaise vint à Paris recevoir la ratification de François Ier; Étienne Poncher contribua de façon importante à l'accueillir. Par contre, il ne joua qu'un rôle effacé dans l'entrevue de Guines, où François Ier rencontra Henry VIII, au mois de juin 1520. Il était dès lors éclipsé par la personnalité plus puissante du chancelier Duprat.

TROISIÈME PARTIE L'HOMME D'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

DES PREMIERS CANONICATS A L'ÉVÊCHÉ DE PARIS.

Étienne Poncher avait débuté dans l'Église comme chanoine de Saint-Gratien, puis de Saint-Martin de Tours. Il était prêtre, mais nous ne connaissons pas les dates où lui furent conférés les ordres. Il fut installé le 3 février 1492 à Notre-Dame de Paris comme membre du chapitre ; il racheta, le 21 août 1493, la maison canoniale de Robert Briçonnet, archevêque de Reims, pour 500 écus d'or. Le 30 septembre 1493, son oncle André Poncher résigna en sa faveur son canonicat à Saint-Aignan d'Orléans. Dès cette époque, le chanoine nourrissait des ambitions épiscopales. Il se présenta en vain aux élections de 1492 et de 1494, qui désignèrent Gérard Gobaille, puis Jean Simon. En compensation, il reçut en avril 1496 l'office de chancelier de l'Église de Paris. Il s'y montra plus administrateur que théologien, cherchant à imposer son contrôle à l'Université, défendant à chaque occasion les privilèges du chapitre de Notre-Dame contre l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris, et même contre les grands officiers de la couronne. A la mort de Jean Simon, Louis XII fit intervenir auprès des chanoines de Notre-Dame des envoyés personnels, le Conseil municipal de Paris, l'Université, pour obtenir la désignation d'Étienne Poncher. Celui-ci fut élu avec une forte majorité (32 voix sur 43) le 3 février 1503. Le 21 mai suivant, après avoir prêté au roi le serment de fidélité pour son temporel, le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Paris (il était à Milan au moment de son élection).

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION DES DIFFÉRENTS BÉNÉFICES.

L'évêché de Paris. — Étienne Poncher était trop absorbé par ses tâches officielles pour résider régulièrement dans son diocèse. Néanmoins, il ne le délaissa jamais complètement. Il fit restaurer les édifices de l'évêché, vint souvent célébrer à Paris les fêtes importantes, fit lui-même des ordinations, conféra des prébendes. Il soutint le chapitre de Notre-Dame dans sa lutte contre l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, auquel les chanoines interdisaient d'officier dans leur cathédrale. En son absence, il se faisait suppléer par l'évêque de Pamiers, Mathieu d'Artigueloube, et par le prieur de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, Jean Nervet, évêque in partibus de Mégare. Ses principaux vicaires furent le nouveau chancelier de Paris Louis Pinelle, le théologien Thomas Bricot et non neveu François, qu'il avait fait installer au chapitre de Notre-Dame.

Saint-Benoît-sur-Loire. — En 1507-1508, Étienne Poncher prit la succession de l'archevêque d'Auch, Jean de la Trémoïlle, comme abbé commendataire de Saint-Benoît-sur-Loire. Louis XII avait fait pression sur les moines pour qu'il fût choisi; les religieux eurent quelque peine à lui pardonner l'intervention royale, d'autant plus que l'évêque régla à leur détriment un procès qui les opposait au maître des eaux et forêts à propos des bois qu'ils possédaient dans la forêt royale d'Orléans. Cependant, Étienne Poncher administra honnêtement son abbaye. Il augmenta de moitié le domaine de Sonchamp en Gâtinais qui appartenait à l'abbaye, fit achever le dortoir des moines et la maison abbatiale, commencés par Jean de la Trémoïlle, et participa à l'érection d'un jubé dans l'église. Il accepta de fournir chaque année 112 poinçons de vin à Saint-Benoît; cette quantité, calculée pour 30 moines, devait être augmentée au prorata des professions nouvelles.

L'archevêché de Sens. — Tristan de Salazar étant mort en 1519, le roi désigna pour lui succéder Étienne Poncher, tandis que François Poncher devenait évêque de Paris. C'était la première application du concordat de Bologne; le chapitre de Sens, arguant de son ancien privilège d'élire, tenta de s'y opposer, mais se résigna assez vite. Étienne Poncher fit reconstruire le palais archiépiscopal de Sens qui tombait en ruine, et soutint un long procès contre les héritiers de Tristan de Salazar pour leur en faire payer les frais. Il ne résida que par intervalles dans son diocèse, habitant pour la plupart du temps l'Hôtel de Sens à Paris.

CHAPITRE III

LE RÔLE SPIRITUEL D'ÉTIENNE PONCHER.

La lutte contre le relâchement des couvents. — Le désordre et l'indiscipline étaient devenus extrêmes dans les couvents à la fin du xve siècle. Alors qu'il n'était encore que chanoine et chancelier de Paris, Étienne Poncher s'était lié avec les champions de la réforme des mœurs, Jean Standonck, principal du collège de Montaigu, et François de Paule, dont son cousin François Binet était le disciple. Il avait participé à la lutte du chapitre de Notre-Dame contre la puissante communauté de l'Hôtel-Dieu. Son prédécesseur, Jean Simon, avait commencé à réformer les ordres monastiques. Devenu évêque, Étienne Poncher poursuivit l'œuvre entreprise. Il combattit longtemps pour imposer la stricte observance de la règle à l'abbaye de Saint-Victor, la plus importante maison de chanoines réguliers de saint Augustin de son diocèse. En août et septembre 1514, il finit par triompher de la résistance de l'abbé, Jean Bordier ; le 6 mai 1515, en présence d'Étienne Poncher, Saint-Victor accepta de fusionner avec les autres couvents réformés (Livry, Château-Landon, Cysoing, Athis), pour former une congrégation nouvelle, soumise au contrôle d'un visiteur approuvé par l'évêque.

Parallèlement, Poncher s'attaqua aux Bénédictines de la congrégation de Fontevrault. Il rétablit la clôture et la règle à Saint-Pierre de Montmartre et à la Malnoue en 1503 et 1505. L'année suivante, il fit rédiger des statuts repris de ceux de l'abbesse de la Madeleine d'Orléans, Marie de Bretagne : les religieuses étaient obligées d'observer leur règle, de maintenir la clôture, de renouveler tous les trois ans leurs officières, y compris l'abbesse, de recevoir un visiteur approuvé par l'évêque ; Étienne Poncher les soumit en plus à la juridiction de l'ordinaire. Ces statuts furent imposés successivement à l'abbaye de Gif, au prieuré de la Saussaie, à l'abbaye du Val-de-Grâce et, enfin, à l'abbaye d'Yerres : cette dernière maison ne capitula qu'en 1515, après une résistance acharnée. En marge de son activité réformatrice, Étienne Poncher fut chargé de diriger l'enquête préparatoire au procès de canonisation de François de Paule, en 1514.

Les statuts synodaux de 1515-1524. — Étienne Poncher se montra beaucoup moins énergique à l'égard du clergé séculier que vis-à-vis des réguliers. Son action se borna à donner à ses prêtres des statuts synodaux contenant des règles pratiques de conduite et une formation liturgique élémentaire, en particulier pour l'administration des sacrements et la manière de dire la messe. Ces statuts furent publiés en plusieurs étapes. Dès 1503, une première rédaction fut proposée aux prônes des différentes églises de Paris. Lors du synode diocésain du 3 mai 1515, les statuts furent promulgués à nouveau. Le concile provincial tenu à Paris en mars 1522, et qui s'occupa surtout de l'impôt extraordinaire décidé par le roi sur les

bénéfices, y ajouta quelques décisions. La rédaction définitive fut promulguée à Sens lors du synode général tenu en 1524. Parmi les treize titres de la dernière version, l'un surtout fit parler de lui : celui qui interdisait d'inhumer sans la permission de l'official les fidèles morts intestats. Par ailleurs, ces règles insuffisantes ne remédièrent pas aux maux dont souffrait l'Église; leur efficacité pratique fut nulle.

QUATRIÈME PARTIE LE MÉCÈNE

CHAPITRE PREMIER

L'INFLUENCE DES ITALIENS.

Étienne Poncher était certainement un homme cultivé, qui aimait lire, connaissait et pratiquait le latin. Il s'intéressa de bonne heure aux travaux des humanistes; dès 1497, le théologien Geoffroy Boussard lui dédia son édition de l'Historia ecclesiastica d'Eusèbe Pamphile; en 1502, Josse Clichtowe, le disciple de Lefèvre d'Étaples, lui adressa à son tour la préface d'une réédition des « Paraphrases à la Physique et à la Métaphysique ».

Le prélat tint à Milan une véritable cour, où les érudits étaient nombreux. Il protégea particulièrement le professeur de rhétorique Parrasio, auquel il confia l'instruction de son neveu François et l'historien Tristan Calchi. De nombreux écrivains, des poètes, le prirent pour destinataire de leurs œuvres et de leurs éloges.

Revenu à Paris, Étienne Poncher s'intéressa à un autre Italien, le Vénitien Jérôme Aléandre. Dès 1509, il aida l'humaniste à faire paraître son édition des œuvres de Salluste et le prit entièrement à son service le 4 décembre 1513. Le séjour d'Aléandre chez Poncher dura un an ; il se félicita de la bienveillance du prélat, mais fut déçu par son manque de générosité. Déçu dans son espoir d'obtenir un bénéfice ou une pension du roi, Aléandre accepta en novembre 1514 les conditions que lui offrait l'évêque de Liège, Érard de la Marck, et son maître dut à son grand regret le laisser partir. Aléandre nous a laissé les seules notes que nous ayons sur la bibliothèque d'Étienne Poncher, austère et composée surtout d'ouvrages de philosophie, de droit, d'histoire religieuse et de traités de rhétorique; les œuvres d'Érasme et de Guillaume Budé y figuraient également.

CHAPITRE II

LE MÉCÉNAT D'ÉTIENNE PONCHER EN FRANCE.

A l'avènement de François Ier, les humanistes français et leurs protec-

teurs élaborèrent le projet du futur Collège de France. Étienne Poncher fut parmi les plus chauds partisans de ce « séminaire de savants » où seraient enseignées les trois langues (latin, grec, hébreu). Il entreprit des négociations avec Érasme, qu'il rencontra à Bruxelles au début de février 1517, pour le persuader de prendre la direction du Collège. Érasme hésita longtemps, donna des réponses dilatoires; en définitive, il n'accepta pas. A défaut de sa collaboration, Étienne Poncher et ses amis firent appel à d'autres savants. L'humaniste bâlois Henri Lorit, dit Glaréan, qui arriva à Paris en août 1517, reçut un poste officiel de poète royal et professeur de poésie latine. En avril 1518, Agostino Giustiniani, évêque de Nebbio, fut invité en France, où il séjourna quatre ans et fit paraître les premières impressions hébraïques. En 1518 également, Étienne Poncher prit à son service l'humaniste orléanais Nicole Bérault, qu'il emmena avec lui en Angleterre et à Montpellier. Il s'intéressa à ses travaux et lui donna des conseils pour les cours d'explication latine que faisait l'érudit à l'Université de Paris.

La publication des écrits de Luther en 1519 refroidit beaucoup l'ardeur d'Étienne Poncher pour la cause de l'humanisme. A cette époque, il s'éloigna d'Érasme et prit parti contre Lefèvre d'Étaples, qui s'était attiré les foudres de la Sorbonne par ses livres sur les trois Madeleine. Étienne Poncher demanda l'intervention, contre Lefèvre, de l'évêque de Rochester John Fisher; il laissa les théologiens condamner les traités des trois Madeleine en 1522, quelques mois après avoir condamné Luther.

Étienne Poncher ne reçut pas que des éloges : en 1522, le théologien Geoffroy Boussard l'attaqua violemment dans la préface de son « Commentaire sur les Sept Psaumes Pénitentiels » : le prélat riposta par un procès devant le Parlement.

CONCLUSION

Étienne Poncher mourut à Saint-Just-sur-Lyon le 24 février 1525, sans avoir atteint son ambition suprême : le cardinalat. En dépit des interventions qu'il demanda à Jérôme Aléandre, devenu bibliothécaire du Vatican, et au cardinal d'York, le pape ne lui donna pas le chapeau. Le prélat fut inhumé à Sens, le 9 mars 1525, dans le chœur de la cathédrale, à droite du grand autel. Il laissait peu de fortune, mais beaucoup de meubles, de vaisselle, d'objets précieux, que ses neveux François et Jean répartirent selon son testament, en donations à sa famille et à ses serviteurs, ainsi qu'en legs pieux.

Considéré par ses contemporains comme un homme de bien, estimé pour l'intégrité de sa vie, Étienne Poncher ne peut être de notre part l'objet d'une admiration sans réserves. Il manquait de caractère et se fit l'exécutant docile d'une politique souvent désastreuse. Son ambition demeura

limitée à sa propre réussite et à celle des siens. Il reste que c'est un type bien caractéristique de son temps, l'un de ces hommes de la Renaissance à l'étonnante puissance de travail, aux activités multiples. Il suivit l'évolution du milieu social auquel il appartenait, la bourgeoisie de robe et d'affaires, en se mettant entièrement au service du pouvoir royal, pour en obtenir la fortune et les privilèges qui lui manquaient.

GÉNÉALOGIE DES PONCHER
PIÈCES JUSTIFICATIVES
TABLE DES MATIÈRES

